



Orchestre
CLERMONT-FERRAND
d'Auvergne



ORCHESTRE D'Auvergne

2, rue Urbain II
63000 Clermont-Ferrand
Téléphone : 04 73 14 47 47 - Fax : 04 73 14 47 46
E-mail : contact@orchestre-auvergne.fr

Licences d'entrepreneur de spectacles :
Catégorie 2 n° 2-135976 - Catégorie 3 n° 3-135977

Photos : © Denis Pouchier - Conception, réalisation & impression : de Binas - Clermont-Fd.



L'ORCHESTRE D'Auvergne EN CHIFFRES

Fondé en 1981 avec la mission de diffuser la musique vivante dans sa région, l'Orchestre d'Auvergne assure depuis plus de vingt-cinq ans le rôle d'Ambassadeur Culturel en Auvergne, en France, et au-delà des frontières. Reconnu comme l'une des meilleures formations de chambre de France et d'Europe, l'ensemble constitué de 21 musiciens recrutés au niveau international doit son unité et sa cohésion exemplaires au travail développé sans relâche sous les directions musicales de Jean-Louis Barbier, Detlef Kieffer, Jean-Jacques Kantorow et Arie van Beek.

■ CONCERTS

Premier concert officieux le 27 avril 1982 en l'Église d'Issoire

Premier concert officiel le 7 mai 1982 à la Maison des Congrès de Clermont-Ferrand

2035 concerts depuis sa création il y a 27 ans

- 1 425 en région Auvergne :**

1 018 dans le Puy-de-Dôme, 168 dans l'Allier, 106 dans le Cantal et 133 dans la Haute-Loire
- 380 en France hors région Auvergne :**

35 concerts à Paris, un grand nombre de concerts dans les plus grandes villes françaises (*Lyon, Lille, Nice, Dijon, Marseille, Nantes, Reims, Toulon, Toulouse, Strasbourg, Metz, Saint-Etienne, Bordeaux, Montpellier, Nancy, etc.*)
- 229 à l'étranger :**

18 pays (*USA, Espagne, Corée, Autriche, Sénégal, Turquie, etc.*), des destinations fréquentes (*54 concerts en Allemagne, 51 au Japon*)

■ ENREGISTREMENTS ET CRÉATIONS

- Plus d'une trentaine d'enregistrements**
- Plus d'une vingtaine de créations musicales**

■ RÉPERTOIRE

- 1 880 œuvres musicales**

■ ARTISTES INVITÉS

- Chefs invités :** Emmanuel KRIVINE, Gilbert VARGA, Peter CSABA, Marc SOUSTROT, Ivor BOLTON, Fabio BIONDI, etc.
- Solistes invités :** Maurice ANDRE, Jean-Pierre RAMPAL, Marielle NORDMANN, Michel PORTAL, Barbara HENDRICKS, Laurent KORCIA, Brigitte ENGERER, Alexandre THARAUD, Emmanuel ROSSFELDER, Nemanja RADULOVIC, etc.

■ AUDITEURS

- 858 925 auditeurs** depuis la création.

■ L'ORCHESTRE D'Auvergne BÉNÉFICIE DU SOUTIEN :

- Du Conseil Régional d'Auvergne
- Du Ministère de la Culture et de la Communication DRAC Auvergne
- De la Ville de Clermont-Ferrand
- Et de Clermont-Communauté

■ ET DU PARTENARIAT :

- De Musique Nouvelle en Liberté

■ L'ORCHESTRE D'Auvergne BÉNÉFICIE ÉGALEMENT DU SOUTIEN :

- De Viacom Outdoor
- Et de France Bleu Pays d'Auvergne.

ARIE VAN BEEK DIRECTEUR MUSICAL

Actuellement Directeur Musical de l'Orchestre d'Auvergne, Arie van Beek a étudié la direction d'orchestre, entre autres avec Edo de Waart et David Porcellijn.

Musique baroque, œuvres du XX^e siècle, rien n'est étranger à Arie van Beek qui dirige avec un égal bonheur musical orchestres de chambre, orchestres symphoniques, opéras, ballets, oratorios et tous types de musiques de scène dont de nombreuses œuvres à vocation pédagogique.

Arie van Beek dirige de nombreux concerts dans les grandes salles d'Amsterdam, Rotterdam, Paris, Lyon, Milan, Frankfort, Stuttgart, Stockholm, Athènes, Chang-Hai, Bangkok, Tokyo... , attire l'attention de la presse nationale et internationale et signe des enregistrements pour EMI, BIS, Olympia, Channel Classics, Calliope, Composers Voice, Joan Records et Zig-Zag Territoires.

En novembre 2003, il était honoré avec le Prix Elly Ameling, donné par le Prins Bernhard Fonds pour son travail de chef d'orchestre effectué à Rotterdam. En avril 2007, le Ministre de la culture et de la communication française lui a décerné le grade de Chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres. En février 2008, la municipalité de Clermont-Ferrand lui a remis la Médaille de la ville.

LES MISSIONS DE L'ORCHESTRE

L'Association pour la Gestion de l'Orchestre d'Auvergne (A.G.O.R.A., loi de 1901) a pour but de :

- Promouvoir le développement de la vie musicale et culturelle en région Auvergne par des concerts, des représentations et toute forme de manifestations jugées utiles.
- S'insérer dans la politique nationale des orchestres et, de ce fait, participer à des manifestations nationales et internationales.

LA SAISON DE L'ORCHESTRE

Une saison de l'Orchestre d'Auvergne est composée de :

- Une saison orchestrale de 7 programmes à la Maison de la Culture.
- Une saison de musique de chambre de 4 programmes à la Faculté de Droit.

Plusieurs autres types d'actions artistiques sont proposés au public :

- Les “Cafés musicaux d’Arie van Beek”, concerts gratuits de 30 minutes donnés dans les salons de l’Hôtel de Ville de Clermont-Ferrand.
- Des programmes lyriques en partenariat avec le Centre Lyrique Clermont-Auvergne.
- Des programmes en coproduction (*Comédie de Clermont, etc.*).
- Des concerts au profit d’associations humanitaires.
- Des concerts en région Auvergne, en France et à l’étranger.
- L'enregistrement régulier de disques compacts.

L'Orchestre d'Auvergne participe également à diverses actions pédagogiques répondant à sa mission de service public.

SOUTENEZ L'ORCHESTRE D'Auvergne

■ SOUTENEZ UN CONCERT, UNE SAISON

Avec près de 80 concerts par an en région, en France ou à l'étranger, l'Orchestre d'Auvergne propose à son public un univers musical riche et une qualité artistique reconnue internationalement.

■ SOUTENEZ LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AUVERGNAT

L'Orchestre d'Auvergne a pour mission de diffuser la musique dans toute sa région et de favoriser l'accès à la culture pour tous. L'Orchestre s'impose donc comme l'un des acteurs fondamentaux du développement culturel auvergnat.

■ SOUTENEZ DES ACTIONS PÉDAGOGIQUES

En partenariat avec le Service Universités Culture, l'Orchestre d'Auvergne propose aux scolaires et aux étudiants d'assister gratuitement aux concerts de musique de chambre. De plus, les musiciens participent à de nombreuses actions de médiation auprès des scolaires de la région Auvergne.

LES ENJEUX POUR L'ENTREPRISE

■ ACCENTUER LA NOTORIÉTÉ DE L'ENTREPRISE

L'Orchestre d'Auvergne bénéficie d'un impact médiatique et d'un public important, que ce soit en région Auvergne, en France et même à l'étranger. De plus, l'entreprise partenaire bénéficie d'une présence sur les supports de communication et d'information de l'Orchestre.

■ VALORISER L'IMAGE DE SON ENTREPRISE

En soutenant l'Orchestre d'Auvergne, l'entreprise choisit une nouvelle façon de communiquer en associant son image à une structure culturelle de qualité et de prestige.

■ PARTICIPER À LA VIE DE L'ORCHESTRE D'Auvergne

Le mécène bénéficie de contreparties : accès privilégié aux répétitions, tarifs préférentiels sur les concerts et les abonnements, etc.

LE MÉCÉNAT

Le mécénat est le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

Si le bénéficiaire du don est éligible au mécénat déductible, c'est-à-dire que son activité est reconnue d'intérêt général, le don ouvre droit à certains avantages fiscaux pour les donateurs, que ce soit des entreprises ou des particuliers.

■ ENTREPRISES

La loi du 1^{er} août 2003 confère à la somme versée par l'entreprise une réduction de 60 % sur le montant de l'impôt sur les sociétés. Le plafond pour le mécénat est de 0,5 % du chiffre d'affaires.

Si ce plafond est dépassé, l'excédent peut être reporté sur les cinq exercices suivants.

Les contreparties du receveur sont possibles (communication, relations publiques). Mais ces contreparties ne doivent pas excéder 25 % du montant du don.

 Une entreprise dont le chiffre d'affaires est de 500000 € peut faire un don de 2500 € (0,5 % de son chiffre d'affaires). Elle décide de donner cette somme à l'Orchestre d'Auvergne. Ainsi, elle bénéficiera d'une réduction d'impôt de 60 % sur l'exercice en cours, soit 1500 €. Le coût réel du don est donc de 1000 €.

■ PARTICULIERS

Pour les particuliers, la réduction d'impôt s'élève à 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.

L'excédent peut également être reporté sur les cinq exercices suivants.

Les contreparties sont plafonnées à hauteur de 25 % du montant du don, dans la limite forfaitaire de 60 €.

 Un particulier dont le revenu imposable est de 10000 € peut faire un don de 2000 € (20 % de son revenu imposable). Cette personne décide de donner 500 € à l'Orchestre d'Auvergne. Ainsi, elle bénéficiera d'une réduction d'impôt de 66 % sur l'année en cours, soit 330 €. Le coût réel du don est donc de 170 €.

LES CONTREPARTIES

Le montant du don définit les contreparties auxquelles le mécène a accès. Toute proposition est envisageable et négociable.

■ CONTREPARTIES POUR LES ENTREPRISES

- Mention du partenariat sur tous les supports de communication de l'Orchestre
- Places de concert
- Accueil personnalisé
- Accès à certaines répétitions générales
- Rencontres avec les artistes...

■ CONTREPARTIES POUR LES PARTICULIERS

- Tarifs préférentiels sur les places de concert ou les abonnements
- Accueil personnalisé
- Accès à certaines répétitions générales
- Rencontres avec les artistes
- Diffusion publique de la liste des mécènes avec l'accord des donateurs...

■ Contact mécénat

Candide LABBE

Téléphone : 04 73 14 47 48

E-mail : clabbe@orchestre-auvergne.fr

■ Orchestre d'Auvergne

2, rue Urbain II - 63000 Clermont-Ferrand

Téléphone : 04 73 14 47 47 - Fax : 04 73 14 47 46

E-mail : contact@orchestre-auvergne.fr